



CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION
DES INNUS

ESSIPIT

Le 1^{er} novembre 2016

Madame Geneviève Bélanger
Agence canadienne d'évaluation environnementale
901-1550, avenue d'Estimauville
QUÉBEC (Québec)
G1J 0C1

N/Réf. : G8800.2.1/X4813.2

Objet : Examen de l'étude d'impact environnemental du projet de terminal maritime en rive nord du Saguenay

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 14 septembre dernier adressée au chef Martin Dufour de la Première Nation des Innus Essipit concernant le sujet mentionné ci-dessus.

Localisé dans le nitassinan (territoire ancestral) de la Première Nation des Innus Essipit, le projet de terminal maritime entraînera l'ajout de navires sur le fjord du Saguenay, qui est inclus, en partie, dans le territoire commun à Mashteuiatsh, Pessamit et Essipit en vertu de l'Entente de principe d'ordre général signée avec les gouvernements provincial et fédéral en mars 2004¹.

Par conséquent, il a été convenu que les trois Premières Nations concernées se réuniraient pour transmettre une réponse commune à l'examen de l'étude d'impact du projet de terminal maritime.

Lors de la rencontre technique du 17 octobre dernier, pour laquelle les trois Premières Nations tiennent à remercier l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), le promoteur, les consultants ainsi que les intervenants des ministères et organismes concernés, il a également été entendu que les éléments discutés allaient être réitérés dans la réponse transmise à l'ACÉE afin de garder une trace tangible de ce qui a été exprimé.

... 2

¹ La teneur et la portée des droits des Premières Nations concernées par l'Entente de principe d'ordre général à l'égard de ce territoire (partie sud-ouest) seront éventuellement déterminées dans le cadre

La présente regroupe donc les questionnements, préoccupations et enjeux soulevés par les communautés innues de Mashteuiatsh, Pessamit et Essipit concernant le projet de terminal maritime en rive nord du Saguenay, et ce, par grands thèmes, afin d'en faciliter la lecture.

Le projet

Pour faire suite à une question des Premières Nations, Port Saguenay a mentionné, lors de la rencontre technique, que le terminal maritime est conditionnel à la réalisation du projet de mine d'apatite au lac à Paul d'Arianne Phosphate.

Si le projet d'Arianne Phosphate tarde à se réaliser :

- Combien de temps l'évaluation environnementale du projet de terminal maritime sera valide?
- Si le projet ne se concrétise que dans quelques années, y a-t-il des éléments qui seront alors mis à jour, par exemple les données concernant les activités traditionnelles (innu-aitun) qui sont dynamiques et évolutives dans le temps et dans l'espace?

Le promoteur a également informé les Premières Nations que les installations pourraient éventuellement accueillir d'autres clients. Avec l'implantation d'autres silos et d'un convoyeur supplémentaire, il serait alors possible d'utiliser le terminal pour le transbordement d'autres produits en vrac.

Si d'autres clients s'ajoutent et qu'il est nécessaire d'implanter des installations supplémentaires et/ou différentes sur le site :

- Est-ce qu'il y aura des études complémentaires qui devront être réalisées avant leur autorisation et leur implantation?
- À quelle (s) étape (s) et de quelle (s) façon (s), les Premières Nations pourront faire valoir leurs préoccupations et enjeux concernant les nouvelles installations?

Transport maritime

L'une des plus importantes préoccupations des Premières Nations à propos du projet concerne les incidents potentiels liés à l'augmentation du trafic maritime, que ce soit pour une question :

- de sécurité avec les autres utilisateurs du fjord du Saguenay jusqu'au fleuve St-Laurent (bateaux de croisière internationaux, kayaks, traversiers, bateaux de pêche, zodiacs pour l'observation des mammifères marins, etc.), ou;
- de déversements qui impacteraient alors les espèces à statut particulier (bélugas, phoques communs), celles d'intérêt économique (oursins, mammifères marins) ainsi que celles d'importance pour la pratique d'innu-aitun (oiseaux migrateurs, poissons, phoques).

La préoccupation a évidemment été discutée lors de la rencontre technique. L'un des représentants de Transport Canada a mentionné que les navires devaient fournir un rapport complet sur l'état de leurs installations 96 heures avant leur arrivée afin de déclarer tous problèmes possibles et ainsi prévenir les risques d'incidents. Il a poursuivi en mentionnant qu'il existait un fond d'indemnité lorsqu'il était question de produits pétroliers de même qu'une assurance que devait payer les compagnies auprès de la SIMEC, organisme qui intervient en milieu marin en cas de déversement. La représentante de Pêches et Océans Canada a renchéri en avisant les Premières Nations qu'une cartographie des zones sensibles du secteur était également transmise aux premiers répondants lors d'un déversement, c'est-à-dire la SIMEC et la Garde-Côtière.

- Est-ce que le fonds d'indemnisation est assez important pour couvrir les revenus annuels d'une activité économique majeure pour une Première Nation, par exemple la pêche aux oursins verts ou les croisières d'observation aux mammifères marins, et ce, pendant toute la période durant laquelle l'activité est freinée?
- Est-ce que la station piscicole de Tadoussac se retrouve dans la cartographie des zones sensibles transmise aux premiers répondants?

De nombreux projets sont présentement à l'étude dans le secteur où est prévu le terminal maritime (GNL Québec, Fonte en gueuse, Métaux BlackRock). Ils ont tous en commun le transport de leur produit par bateaux. Sans compter l'existence de trois quais sur le territoire de ville Saguenay – Arrondissement de La Baie qui se partagent actuellement la venue de près de 220 navires par an. En regard de ces informations, les Premières Nations s'inquiètent des impacts qu'aura l'addition de tous ses bateaux au fil des projets.

La navigation est toutefois un enjeu qui va au-delà du projet chapeauté par l'Administration portuaire de Saguenay. L'ensemble des projets actuels et futurs ainsi que la détermination des impacts liés à l'accroissement du trafic maritime doivent être regardés globalement.

À ce propos, il existe des dispositions dans la Loi canadienne d'évaluation environnementale qui prévoient la possibilité qu'une étude régionale soit demandée par le ministre.

Les Premières Nations souhaitent donc que les impacts de la navigation dans le fjord du Saguenay fassent l'objet d'un processus global, coordonné et concerté avec tous les intervenants concernés par cet enjeu afin de protéger l'intégrité de ce milieu.

Puisqu'il y aura une augmentation de navires qui circuleront dans le fjord du Saguenay :

- Est-ce qu'il y aura un suivi de l'érosion des berges?
- Est-ce que l'incidence de l'accroissement du trafic maritime dans le fjord sur la dynamique des glaces a été étudiée?

La gestion des produits dangereux sur le quai ainsi que la gestion des eaux (de ballasts, gris et noirs) ont aussi fait partie des interrogations des Premières Nations lors de la rencontre. Le promoteur a indiqué qu'aucun équipement pour l'approvisionnement en carburant ni pour l'entretien des huiles ne serait installé sur le site. Quant à la gestion des eaux, Transports Canada a rassuré les Premières Nations en les informant des règlements et des procédures (registres, rapports, inspections) en vigueur actuellement au pays.

Béluga

Espèce menacée, sensible et représentative du milieu, qui sera certainement impactée par le projet et qui préoccupe de nombreux organismes, comme l'ont pu observer les Premières Nations lors de la rencontre.

Des mesures ont été mises en place pour réduire le dérangement en lien avec l'implantation du terminal selon la littérature disponible actuellement. Toutefois, certaines données sont encore manquantes pour évaluer adéquatement les impacts qu'aura le projet sur l'espèce dans un milieu tel que le fjord du Saguenay.

La diffusion du son dans un milieu encaissé ainsi que l'impact des navires sur l'écholocation et les liens mère veau (vitesse des bateaux, durée d'exposition aux bruits des moteurs, nombre de navires, etc.) sont, entre autres, des questions qui doivent être répondues avant de pouvoir statuer sur ce projet, mais également sur tous les autres (GNL Québec, Fonte en gueuse, Métaux BlackRock) qui prévoient s'implanter dans les prochaines années sur les rives du fjord et qui ajouteront aux impacts de la navigation sur le béluga.

La diffusion du son dans un milieu encaissé ainsi que l'impact des navires sur l'écholocation et les liens mère veau (vitesse des bateaux, durée d'exposition aux bruits des moteurs, nombre de navires, etc.) sont, entre autres, des questions qui doivent être répondues avant de pouvoir statuer sur ce projet, mais également sur tous les autres (GNL Québec, Fonte en gueuse, Métaux BlackRock) qui prévoient s'implanter dans les prochaines années sur les rives du fjord et qui ajouteront aux impacts de la navigation sur le béluga.

Pêches et Océans Canada a mentionné aux Premières Nations qu'ils ont déjà demandé à Port Saguenay des précisions concernant la diffusion du son dans le fjord, mais jusqu'où le promoteur peut aller dans l'analyse puisque les préoccupations sur le béluga vont bien au-delà du projet en lui-même. En effet, l'espèce est désignée menacée tant au provincial (*Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*) qu'au fédéral (*Loi sur les espèces en péril*) et elle subit les effets de la navigation dans tout son habitat, sans compter les futurs projets qui ajouteront, eux aussi, leurs lots d'impacts sur l'espèce et sur le milieu. Les impacts cumulatifs sur le béluga doivent donc, selon les Premières Nations, être regardés à une échelle régionale, ou même nationale, et dans ce cas, les deux paliers de gouvernements doivent être impliqués.

À ce propos, plusieurs travaux sont en cours sur l'espèce selon les dires des organismes présents à la rencontre. Les Premières Nations souhaitent donc que les résultats de toutes ces recherches et réflexions profitent à l'ensemble des groupes qui travaillent pour la préservation de l'espèce (décloisonner les connaissances) et qu'elles puissent être consultées sur les documents gouvernementaux qui en découleront, tels que le plan d'action prévu en 2017.

Espèces fauniques et floristiques

Certains inventaires ont fait l'objet de questionnements de la part des Premières Nations, notamment en ce qui touche l'inventaire du benthos à l'endroit même où sera implanté le terminal, la détermination des sous-espèces de carex présentes sur le site du projet ainsi que les types de chauves-souris qui fréquentent le secteur (questions en annexe). Les mêmes précisions seront également demandées par Environnement Canada lors de leur examen de l'étude d'impact.

L'un de ces représentants a ensuite révélé aux Premières Nations qu'Environnement Canada a l'intention de demander au promoteur que toutes les espèces à statut particulier présentes dans la zone d'étude sont sujettes à une analyse des impacts cumulatifs et d'un suivi, ce sur quoi elles sont d'accord. Les Premières Nations acquiescent également sur le projet proposé pour compenser la perte de 1.8 ha d'habitat du poisson quant à acquérir des connaissances sur le corridor de fréquentation de l'éperlan arc-en-ciel.

Étant une proie de choix pour plusieurs autres espèces de poisson, un maillon important de l'écosystème du Saguenay ainsi qu'une espèce d'intérêt économique et récréotouristique pour la région, il est tout désigné que la compensation aille à un projet ayant pour sujet l'éperlan arc-en-ciel. Cependant, les mesures de compensation devront également prévoir un rétablissement de certains habitats ou frayères pour l'espèce.

Patrimoine et archéologie

Les Premières Nations avaient déjà mentionné à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, avant même le dépôt de l'étude d'impact, leur volonté de collaborer et de participer aux éventuels travaux archéologiques. Puisqu'un site à potentiel archéologique est touché par le projet, elles ont réitéré leur intérêt lors de la rencontre technique.

De plus, des demandes de modifications sur ces sections de l'étude d'impact sont détaillées en annexe.

En espérant que le tout sera à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Dans la paix et l'amitié,

<original signé par>

JM/mstg

**Jessie Moreau, M.Sc,
agente de recherche
territoire, faune et
aires protégées**

p.j. Demandes supplémentaires (annexe)

- c. c. Chef Martin Dufour, Première Nation des Innus Essipit
Chef Gilbert Dominique, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Chef René Simon, Première Nation des Innus de Pessamit
M. André Côté, directeur du secteur Territoire et ressources, Première Nation des Innus de Pessamit
M^{me} Judith Courtois, conseillère en gestion de la faune et de l'environnement, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
M^{me} Marcia Vergara, conseillère principale affaires autochtones, Agence canadienne d'évaluation environnementale

Annexe. Demandes supplémentaires

Dans les études sectorielles suivantes : annexe L-1 (notamment les espèces herbacées et les bryophytes) et l'étude sectorielle no. 4 (les invertébrés notamment), le promoteur ne semble pas avoir identifié toutes les espèces en présence. Dans plusieurs cas, l'identification s'arrête au genre.

Dans ce contexte, comment le promoteur peut-il affirmer dans son étude d'impact qu'il y a absence d'espèces à statut précaire ou bien d'espèces d'intérêts particulières?

Étude sectorielle n° 4 : Habitat du poisson – Milieu marin -Volume 3

D'une part, nous avons constaté que les inventaires réalisés par le promoteur ne couvrent pas l'entière superficie du port (voir la carte 1 réponse aux questions).

D'autre part, comment se fait-il que les trois échantillons visant à évaluer la qualité des sédiments ainsi que pour identifier les invertébrés présents ont été localisés soit à l'extérieur de la zone d'étude ou soit à plus de 350 m des installations mêmes.

Il est précisé dans l'étude d'impact qu'il y a la présence dans les sédiments de substances toxiques (HAP) pour la faune et les humains. Comme ces substances sont enfouies dans les sédiments, il y aurait peu d'impact sur la chaîne trophique.

Puisque le promoteur n'a pas réalisé d'inventaire à l'emplacement du port, lors des travaux de construction, il y a des risques (présence) que ces substances remontent à la surface et affectent la chaîne trophique? Quand est-il de la diversité de la faune benthique à l'emplacement du quai? Est-ce que le promoteur produira un plan de compensation? Est-ce que le promoteur prévoit faire le suivi de la qualité des sédiments et la qualité de l'eau à tout moins pendant la phase de construction?

Section 8-15 – Peuplement forestier d'intérêts phytosociologique

Le promoteur a identifié comme peuplement d'intérêt phytosociologique, une vieille pinède rouge de plus de 90 ans, d'une superficie de 1ha. Malgré le fait que le promoteur réduise au minimum l'emprise du chemin, c'est environ 40 % de sa superficie qui devra être coupée.

Nous aimerions que le promoteur explique pourquoi, il n'a pas retenu comme peuplement forestier d'intérêts phytosociologique, la pinède blanche avec pins rouges, épinettes noires et thuyas sur roc d'une superficie de 4ha. Comment le promoteur entend-il compenser la perte de ces peuplements dont certaines tiges atteignent un diamètre de 50 cm au DHP.

Espèces floristiques en périls – page 8-34

Il est précisé qu'au printemps et à été 2016, des inventaires complémentaires sur les espèces floristiques en périls seront réalisés.

Est-ce que le promoteur a réalisé ces inventaires?

Espèces fauniques en périls

Nous avons pris bonne note que le ministère d'environnement Canada demandera au promoteur de réaliser des études complémentaires sur les effets cumulatifs sur les espèces en périls dont notamment la paruline et les espèces de chauve-souris.

Dans le cadre des évaluations environnementales notamment, nous avons remarqué qu'il n'y a pas d'inventaires des attributs d'habitats comme les débris ligneux, les chicots, ou les arbres rémanents; attributs qui sont essentiels entre autres aux espèces nommées ci-dessus.

En plus des effets cumulatifs (bruits, perturbations lumineuses, perte d'habitats, etc.) Est-ce que des inventaires visant à caractériser les attributs d'habitats sont planifiés.

Est-ce que des inventaires visant à répertorier les chauves-souris devront être réalisés

9.5.3 Les intrants utilisés pour description et analyse des effets

Rajouter :

- Projet PESHUNAKUN. Occupation et utilisation de la PSO (PSO) par les Pekuakamiulnuatsh et les Essipiunnuat. Rapport conjoint final préparé par Denis Brassard, Florence Parcoret, Paul Benjamin et Gina Jourdain, pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit. Décembre 2012. Rapport confidentiel.
- Florence Parcoret, ethnologue consultante.
- Parcoret, Florence. 2009. *Occupation et utilisation du territoire par les Innus Essipit au cours de la période contemporaine*. Rapport de recherche à partir des sources ethnographiques de la Grande recherche du CAM (1983) réalisé pour le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit.

- Parcoret, Florence. 2015. *Le Pichitaouichetz ou la porte du pays innu*. Rapport préparé pour la Première Nation des Innus Essipit avec la collaboration de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.
- Projet PESHUNAKUN ESSIPIT. Occupation et utilisation par les Essipiunnuat du Nitassinan de la Première Nation des Innus Essipit. Recherche réalisée par Florence Parcoret pour le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit.

9.5.4.1 Utilisation historique du territoire et des ressources

Période avant contact

§ 1. ~~« Ce groupe nomade se régugiait »~~ remplacer par « Les Innus rejoignaient l'hiver l'intérieur des terres »

§ 2.

Donc avant l'arrivée des Européens [...] (... de différentes nations) à des régions nordiques plus septentrionales, dont la Baie d'Hudson.

« Ce trajet reconnu aujourd'hui comme l'une des principales routes des fourrures »

Période des premiers contacts

(Erreur provenant de l'étude de potentielle archéologique p.37)

§ 2. ~~De tous ces territoires [...] au moment de sa montaison.~~

Remplacer par : Le territoire associé à la zone d'étude locale correspond au territoire de Marc Denis, un chasseur d'une ancienne famille innue d'Essipit.

§ 3. « ... 18 e siècle, deux itinéraires de portages, qui permettraient de rejoindre... à partir du Saguenay. Le premier portage traverserait... (site du terminal). Le deuxième portage traverserait également la zone d'étude locale à partir d'une petite baie située entre l'Anse à Pelletier et le Cap à L'Est et rejoindrait également la rivière Ste-Marguerite. Les tracés de ces deux portages sont présentés dans l'étude archéologique (figure 13 et 14 de l'annexe M) »

§ 4

→ ~~Aucun site d'occupation [...] presque inexistante~~

Rajouter :

→ Les rives du Saguenay comporte des sites qui ont pu accueillir des groupes autochtones importants de 6000 AA. À 3000 AA, notamment dans la baie de Sainte-Marguerite.

→ La recherche tant archéologique que documentaire indique que des secteurs des rives du Saguenay étaient propices à une exploitation des ressources, notamment les salmonidés anadromes. La pêche au saumon était vraisemblablement pratiquée à l'embouchure des quatre rivières à saumon se jetant dans le Saguenay.

→ Plusieurs anciens portages reliant le Saguenay aux territoires de l'intérieur pénètrent dans la zone d'étude élargie. Deux de ces itinéraires anciens traversent la zone d'étude locale et relient la rivière Sainte-Marguerite.

→ L'utilisation et l'occupation historique des Innus de la zone d'étude élargie comporte plus d'une centaine de références historiques, tant au niveau de la toponymie que des portages, des sites de chasse ou des sites d'occupation.